

DEPARTEMENT du GARD ARRONDISSEMENT de NÎMES CANTON de ST GILLES	COMMUNE DE CAVEIRAC DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DE20241128_093/757
	Du 28 NOVEMBRE 2024 à 18 heures30
<u>NOMBRE :</u> De Conseillers en exercice : 27 De Présents : 21 De Votants : 26 Absents ayant donné procuration : 5 Absents excusés sans procuration : 1 Absents non excusés sans procuration: 0 <u>Objet :</u> Dossiers pédagogiques et financiers pour les projets aux écoles : subventions sur le budget alloué aux associations et subvention exceptionnelle pour l'école élémentaire	L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit novembre à dix-huit trente, le Conseil Municipal de la Commune de Caveirac étant réuni salle du Conseil Municipal, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CHAILAN, Maire, Etaient présents : Mesdames et Messieurs CHAILAN Jean-Luc ; MAZAY Isabelle ; ANDRE Christian ; SERVILE Marc ; GIOVANNELLI Odile ; GUERRE Cyril ; LAPIERRE Catherine ; BALLESTEROS Jérôme ; GHELFI Agnès ; MIARD Pascal ; ESCUDIER Sophie ; BERLINE Marion ; GIMENO Sophie ; LEDIEU Bertrand ; LINGERAT Sophie ; GIRON Antoine ; BROSSETTE Alice ; CODOU Loïc ; ROCCO Catherine ; AUGIER Marc ; DESPROGES Marcel Etaient absents excusés avec procuration : Mme DUSSAUT Florence qui avait donné procuration à Mme ESCUDIER Sophie ; M. ETIENNE Patrick qui avait donné procuration à M. CODOU Loïc ; Mme MARTIN Laurence qui avait donné procuration à M. AUGIER Marc ; M. BARAGON Guillaume qui avait donné procuration à M. ANDRE Christian, Mme DENAT Sophie qui avait donné procuration à M. GIRON Antoine Etaient absents excusés sans procuration : Mme CRES Elisabeth Etaient absents non excusés sans procuration :

Monsieur Jérôme Ballesteros, Rapporteur, expose :

Nous avons été saisis d'une demande de subvention aux écoles portant sur un projet pédagogique à destination des enfants de deux classes de l'école élémentaire, se décomposant ainsi : 1 500 euros sur le budget alloué aux associations pour la classe de CE2 et la classe de CM2, soit 46 élèves concernés, pour le projet « Caveirac fait son cinéma ».

Les crédits sont disponibles.

Le Conseil Municipal,
après en avoir débattu et délibéré, décide à l'**UNANIMITE** des membres présents et représentés,

DE REPENDRE favorablement aux demandes des écoles

D'ACCORDER 1500 euros sur le budget alloué aux associations, pour l'OCCE « élémentaire » (projet « Caveirac fait son cinéma » de 2 classes)

DE DIRE que les crédits sont prévus au budget primitif

D'AUTORISER Monsieur le Maire ou à défaut l'élu délégué à signer la convention, et tout document relatif à cette affaire

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
A Caveirac, le 2 décembre 2024

Le Maire
Jean-Luc CHAILAN



La Secrétaire de séance
Sophie LINGERAT

A handwritten signature in blue ink, corresponding to the name Sophie LINGERAT.

Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication). Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par site internet <https://www.telerecours.fr>